



**Institut de Formation en Soins Infirmiers**

**DECISION PORTANT FIXATION DES TARIFS APPLIQUES A  
L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027**

\*\*\*\*\*

Le Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens,  
Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique, relatif aux attributions du Directeur des Établissements Publics de Santé,  
Vu les tarifs appliqués à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers pour l'année scolaire 2026/2027,  
**DECIDE**

Les tarifs appliqués à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers sont fixés pour l'année scolaire 2026/2027, comme suit :

Droits de sélection IFSI 2026 : 115 €

Droits d'inscription : 178 €

**Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2026/2029 : 9000,00 €/an** (soit 3600,00 € en décembre pour 560 h et 5400,00 € pour 840 h en juillet)

**Frais pédagogiques annuels des étudiants en apprentissage CFA 9000,00 €/an, cf convention, au prorata du nombre de mois.**

Rappel

- Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2025/2028 : **9000,00 €/an** (soit 3600,00 € en décembre pour 560 h et 5400,00 € pour 840 h en juillet)

- Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2024/2027 : **7000,00 €/an** (soit 2800,00 € en décembre pour 560 h et 4200,00 € pour 840 h en juillet)

Prise en charge Transition pro: facturation sur le volume horaire théorique réalisé de septembre à décembre et de janvier à juillet.

**Formation pour autorisation exercice IDE sur prescription DREETS, facturation au prorata du temps de formation à réaliser, sur la base du tarif annuel facturé aux étudiants salariés 9000,00 € pour 1 400 h.**

Bordeaux, le 08/06/2026

Directrice

S. FAZI-LEBLANC